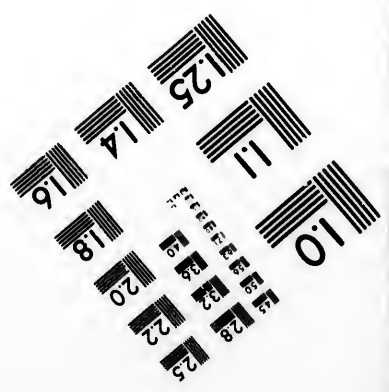
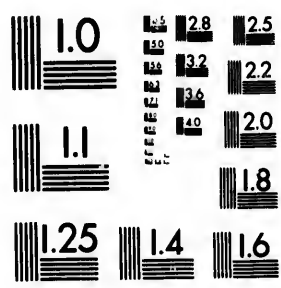


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|--------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Coloured covers/
Couvertures de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured plates/
Planches en couleur |
| <input type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées | <input type="checkbox"/> | Show through/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure) | <input type="checkbox"/> | Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |
-

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Only edition available/
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Pagination incorrect/
Erreurs de pagination |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Pages missing/
Des pages manquent |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> | Maps missing/
Des cartes géographiques manquent |
| <input type="checkbox"/> | Plates missing/
Des planches manquent | | |
| <input type="checkbox"/> | Additional comments/
Commentaires supplémentaires | | |

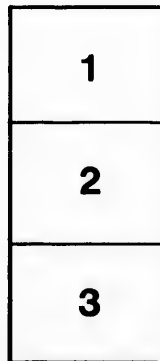
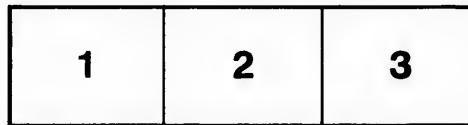
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



S. S. Lecours P. M. P.

LE
PATRON
ET
L'OUVRIER

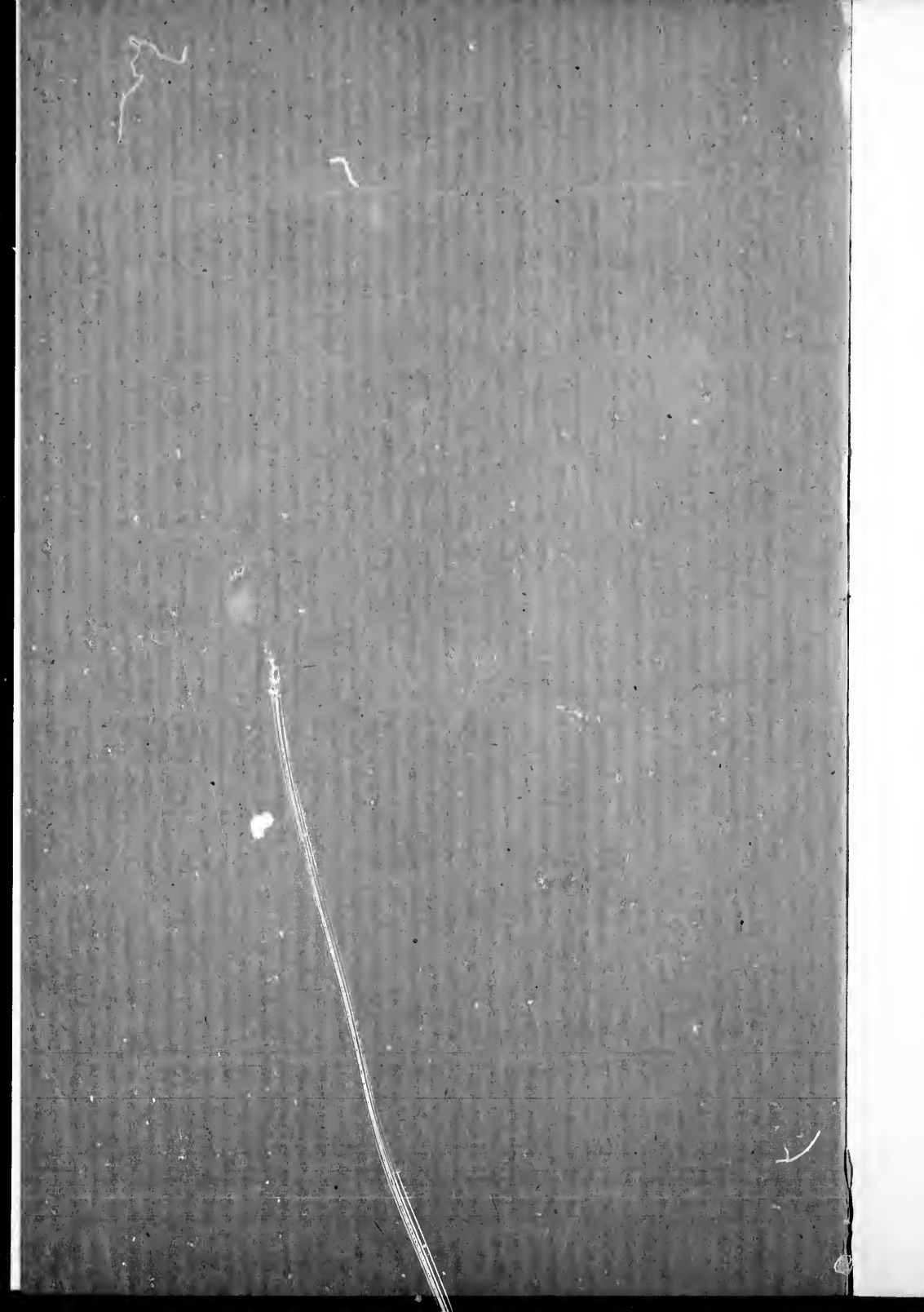
PAR

L'abbé HENRI DEFOY.

DISCOURS PRONONCÉ A L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LOURDES,
QUÉBEC, EN LA FÊTE DE LA
SOCIÉTÉ DES ARTISANS, LE 15 MAI 1892.

QUÉBEC
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE L. BROUSSEAU

1892



LE
PATRON
ET
L'OUVRIER

PAR

L'abbé HENRI DEFOY.

DISCOURS PRONONCÉ A L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LOURDES,
QUÉBEC, EN LA FÊTE DE LA
SOCIÉTÉ DES ARTISANS, LE 15 MAI 1892.

QUÉBEC
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE L. BROUSSEAU

—
1892

HD6338

D43

Imprimatur :

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

Archipus Quebecen.



LE PATRON ET L'OUVRIER

— 120 —

Mes Frères,

La main qui a dessiné les armes de la Société des Artisans a été bien inspirée dans le choix de ses emblèmes. Elle y a représenté les trois vertus qui font le bon ouvrier : la *scie* lui rappelle le devoir du travail, le *castor* lui conseille la persévérance dans l'entreprise, le *lys*, par sa pureté, exprime les motifs qui doivent conduire toute sa vie : droiture dans l'intention et honnêteté dans l'action.

L'état florissant de la Société, l'éclat qu'elle déploie en sa fête annuelle, l'air de joie qui se répand sur toutes les figures, la reconnaissance envers Dieu qui réunit tous les membres au pied d'un même autel : tout cela ne rend-il pas témoignage en leur faveur ? Oh ! nous nous réjouissons de compter parmi nous une classe aussi nombreuse qui réalise cette devise gravée sur son écusson : *Justice, économie, bien-être* ; nous la félicitons de l'opiniâtreté qu'elle a mise à la poursuite d'un but si noble, et, nous souhaitons qu'elle ne dévie pas de la voie qu'elle s'est ouverte.

Toutefois les obstacles sont semés à chaque pas ; il suffit que le soleil se dérobe sous un nuage pour que le pied butte et entraîne à un abîme de misères.

Heureusement sous les artisans du monde ont vu se lever une lumière brillante et pure, *lumen in celo* ; elle a inondé leurs yeux, comme elle a réchauffé leur cœur de ses feux. Depuis son avènement au trône pontifical, Léon XIII avait donné à l'univers les preuves irréfragables de sa sagesse et de sa charité ; mais, le quinze mai mil huit cent quatre vingt onze, aujourd'hui, date anniversaire, le soleil fut à son apogée, et il embrassa dans ses rayons toutes les classes de la société sans distinction. Le riche et le pauvre, le patron et l'ouvrier, le maître et le serviteur, tous apprirent des lèvres mêmes du Père des chrétiens leurs devoirs particuliers. Ah ! c'est que Sa Sainteté, ayant à dissiper la plus universelle erreur de nos temps, s'est dit : Non, il n'est pas vrai que la société doive naturellement se diviser en deux camps ennemis, il n'est pas vrai que le capital doive absorber avec égoïsme le travail, et que d'un autre côté le travail doive résister violemment aux exigences du capital : non, non, ils sont plutôt faits pour s'entendre. Traçons, sous l'inspiration du ciel, les devoirs mutuels qui les guident dans leurs rapports. Oh ! quelle paix sur la terre et quel bonheur dans les âmes, si tous s'appliquent à les remplir fidèlement !

Mes Frères, me suis-je trompé en croyant utile et opportun de développer devant vous les principes de la Lettre encyclique *sur la condition des ouvriers* et de vous en exposer des conclusions pratiques et locales ? Je le sais, pour plusieurs de mes auditeurs, cette étude aura plutôt l'attrait de la science spéculative ; mais elle aura au moins pour effet d'exciter davantage leur admiration pour le génie du Pape glorieusement régnant sur l'Eglise.

Établissons d'abord les motifs et les moyens de la conduite de l'ouvrier ; ensuite, énumérons les principaux devoirs du patron à son égard.

I. DEVOIRS DE L'OUVRIER

Mes Frères,

Les hommes se révoltent souvent contre la loi pénible du travail. Ah ! S'ils en connaissaient la raison, ils s'y soumettraient de plein gré, ils accepteraient leur condition sans murmure, que dis-je, ? ils verraient dans son accomplissement tout l'honneur qui rejaillit sur eux, et leurs sueurs se transformeraient en larmes de joie.

C'est dans le résultat du travail que nous apparaît toute la dignité de l'ouvrier. N'est-ce pas elle, en effet, que Léon XIII met en relief, lorsqu'il disserte sur le socialisme ? Voulant renverser un système dont le but est d'effacer toute inégalité de travail, il attribue à la part de chacun, qu'elle soit petite, qu'elle soit grande, la vie même de la société. Donc, selon lui, l'homme d'Etat, le patron, l'artisan le plus obscur sont sur un pied d'égalité dans le bien public.

La société requiert l'activité de chacun, elle possède un organisme très varié, et ainsi n'offre que des fonctions diverses. Comment se soutiendrait-elle, si tous les membres qui la composent ou restaient dans l'inaction, ou exerçaient le même travail, ou ne pouvaient aller au-delà d'une ligne fixée à leur énergie et à leurs forces ? N'étendons pas notre pouvoir plus loin que la nature. C'est par une judicieuse économie qu'elle a distribués des dons aux uns avec prodigalité, aux autres avec parcimonie ; ainsi s'expliquent les nombreuses et profondes différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé et de force.

Vous qui commandez à la société par la puissance de votre esprit, présidez avec sagesse à l'ordre public, et, vous,

hommes d'un labeur manuel, ne soyez pas humiliés d'être comme les bras d'une autre tête, plutôt soyez fiers d'ajouter une pierre à l'édifice social.

Dans une construction tout se tient, tout s'unit harmonieusement pour former un tout. Retranchez la pierre fondamentale, il y a effondrement ; mais aussi, la parcelle du mortier ne peut s'enlever sans la désagrégation des parties constitutives. L'unité provient donc de la variété des fonctions : c'est la définition de la beauté.

La pierre angulaire, c'est dans l'Etat le chef du gouvernement, c'est dans l'atelier le patron, comme dans la famille c'est le père ; et, tous les matériaux dont elle est la base, représentent le citoyen, l'ouvrier, l'enfant. Tous ont droit de réclamer la gloire qui resplendit sur la face de l'édifice.

Cette participation à l'ordre universel, cette nécessité de concours à l'intérêt de tous, n'est-ce pas un stimulant au travail, n'est-ce pas un excitant à un orgueil légitime ? Comme le Chef de l'Eglise comprend bien toute la dignité de chacun de ses enfants ! Soyez heureux de cette estime et rendez-vous en dignes. Voyez dans l'ouvrage de chaque jour un apport indispensable, et que l'éclat dont brille votre outil illumine votre front des rayons de la joie.

L'honneur qui naît du travail ne serait-il pas un motif suffisant de résignation à son état, l'artisan apprend du Souverain Pontife le devoir de l'expiation, et seul le travail l'accomplit.

Hélas ! la malédiction a été prononcée : « Par le travail tu tireras de la terre de quoi te nourrir tous les jours de ta vie, *in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.* (*)

L'homme portera jusqu'au tombeau le fardeau de toutes les misères, et le travail pesera le plus lourdement sur ses épaules. Depuis le Pape assis au sommet de l'humanité

(*) Gen. III. 17

jusqu'à l'ouvrier sous le couvert de la boutique, nous sommes tous voués à la douleur et au labeur, parce que nous souffrons de la blessure d'Adam que nous avons reçue en héritage. *Homo natus ad laborem sicut avis ad volatum*, il est naturel à l'oiseau de voler, depuis le premier péché de la terre, il entre dans la nature de l'homme de livrer ses mains à une œuvre de peine.

Trompeurs tout ceux qui, au milieu de leurs propres misères, lui promettent ici bas la paix, le repos, le bonheur. Les siècles passés leur donnaient le démenti : quand ce rêve s'est-il réalisé ? Bien plus, il n'y a pas eu de temps où l'on ait plus parlé d'amélioration sociale que dans le nôtre ; pourtant, le cri : *la question ouvrière*, atteste toujours un malaise profond et universel. Non, n'attendons pas la disparition de dessus la terre de tous les maux qui affligent l'humanité : ils ont pris leur source au péché, ils nous couvriraient pour nous purifier dans la pénitence. Le crime appelle le châtiement ; et certes, il vaut mieux que celui-ci soit temporaire qu'éternel. L'homme apaisera la colère de son Dieu outragé, il touchera le cœur de son Sauveur, et par suite, les souffrances d'une vie passagère seront la semence d'une vie de félicité, s'il se courbe sous la loi du travail par expiation.

Ce n'est pas tout d'être persuadé de ces motifs et de s'astreindre bon gré malgré au travail comme à une nécessité. Il est une règle qui en détermine la mesure ; autrement quel désordre soit en franchissant le cercle soit en s'y renfermant étroitement !

La règle de l'ouvrier se résume en ce mot : fidélité. Oui, fidélité à son patron, fidélité dans les grandes comme dans les petites choses, fidélité à l'heure et à la minute.

Artisans, n'allez pas croire à une servitude déshonorante ; non, il ne s'agit pas de jouer le rôle d'esclave. Mais, je m'adresse à votre conscience, et je vous demande si elle ne vous impose pas ce devoir. N'est-il pas vrai qu'elle réproouve

tous moyens frauduleux dans l'accomplissement de l'ouvrage ? N'est-il pas vrai qu'elle vous ferait des reproches mérités, si vous ne lui donniez pas la perfection exigée, soit par une trop grande précipitation à l'œuvre, soit par un défaut d'attention, d'application, soit encore en le laissant à demi-achevé ? N'est-il pas vrai que vous causeriez des dommages peut-être considérables par trop de lenteur à l'exécution ?

C'est librement que vous avez fait vos engagements avec vos patrons. Comment pouvez-vous alléguer contrainte ? Le contrat n'est-il pas signé de votre main ? Vous leur avez volontairement cédé des droits : vous est-il permis de les léser ? L'affirmer, c'est enlever à tout contrat son efficacité, par conséquent son utilité. Oh ! alors, quels troubles dans la société ! Plus de respect pour les droits acquis. Pourquoi existeraient-ils, sinon pour entretenir parmi les hommes une guerre permanente et désastreuse ? Craignez qu'on use de représailles, les vôtres pourraient bien être foulés aux pieds.

Je le sais, il arrive quelquefois que vous êtes blessés sensiblement, vous vous plaignez ou des exigences de vos patrons ou d'une injuste rémunération. Soit, cela est un fait possible, et, malheureusement il est déjà entré dans la réalité. Mais, prenez garde aux moyens de revendication. Non, ce n'est pas en suivant le drapeau de la révolte, ce n'est pas en grossissant les rangs de la grève que vous vous rendrez justice. L'Église désavoue les armes levées contre toute autorité, et, dans le cas qui nous occupe, elle les condamne d'autant plus fortement qu'elles frappent les deux partis : elles sont à deux tranchants. Dans une question aussi délicate, je ne saurais mieux faire que de me retrancher derrière le nom de Léon XIII. Voici comment il s'exprime dans son Encyclique :

“ Il n'est pas rare qu'un travail trop prolongé ou trop pénible, et un salaire réputé trop faible donnent lieu à ces chômages voulus et concertés, qu'on appelle des *grèves*. A

cette plaie si commune et en même temps si dangereuse, il appartient au pouvoir public de porter remède ; car, ces chômages non-seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes ; mais ils entravent le commerce, et nuisent aux intérêts généraux de la société ; et, comme ils dégénèrent facilement en violences et en tumultes, la tranquillité publique s'en trouve souvent compromise.”

Règle générale : ne prêtez pas l'oreille aux discours séditieux, laissez ces vains déclamateurs des droits de l'ouvrier parler dans le vide ; et, après avoir pesé toutes vos réclamations dans la balance d'une réflexion calme, après vous être assuré l'appui de Dieu par une prière désintéressée, soumettez au jugement et à la charité de vos patrons un droit que vous regardez comme légitimement possédé. La réponse ne vous sera pas toujours favorable ; mais, baisez la main de Dieu qui vous éprouve ; jamais, non, jamais ne levez un bras rebelle. D'ailleurs, ne désespérez pas. L'Eglise a confiance en l'effet de ses conseils ; c'est pourquoi elle les adresse instamment aux riches et aux patrons, elle met le bonheur de l'ouvrier dans leurs entrailles formées à la tendresse par ses soins.

II. DEVOIRS DU PATRON

Mes Frères,

La communauté d'intérêts impose des devoirs à tous sans exception, puisque le bien public ressort de la participation de chacun. S'il y a négligence et oubli quelque part, le malaise est ressenti en tous les membres du corps social. Que dire si la classe dirigeante vient à faillir ? Le mal n'est-il pas mortel ? Alors, n'espérons plus le bonheur, parce que la classe dirigée s'affaiblit et n'apporte plus son contingent nécessaire. Les membres doivent obéissance à la tête ; mais en retour la tête leur doit une direction inspirée par le plus grand respect de leur état et de leur énergie ; ainsi elle est sage, éclairée, charitable. Oui, nous disons bien le respect, puisque seul il tient le maître dans les justes limites du commandement ; jamais celui-ci ne perdra de vue ces deux titres ornés de dignité dont se pare l'ouvrier : l'homme et le chrétien.

Mes Frères, il n'existe plus ce mot fameux par son ridicule qui courait dans les salons de l'Europe au moyen-âge : *L'homme ne commence qu'au baron*. Notre siècle a relevé l'être que la barbarie, ou même l'orgueil des grands avait rabaissé. Aujourd'hui, nous rencontrons le mercenaire, nous le saluons, c'est un homme ! Sur son front brille le reflet d'une âme raisonnable ; il est doué d'intelligence et de volonté, d'une intelligence qui conçoit, d'une volonté qui détermine ; en sa poitrine bat un cœur qui sent. La Providence l'a armé d'un bras puissant, d'une main habile, d'un œil prévoyant.

Quels points de dissimilitude remarquez-vous dans la nature du maître et du serviteur ? Quel abîme les sépare ? Tous

deux remontent à une même origine, tous deux peuvent se prosterner et dire à Dieu : Mon Père ! à tous deux s'adressent ces paroles du Créateur : “ *Faisons l'homme à notre image et ressemblance,*” tous deux se reconnaissent frères par l'unité de la famille humaine, comme frères par l'identité des dons divins.

Il est vrai, l'un ordonne et l'autre obéit ; mais, celui-ci n'en est pas ravalé. Rien n'élève plus qu'une obéissance volontaire, que dis-je ? elle l'emporte sur le commandement, puisqu'elle consiste dans un acte de vertu, tandis que le commandement suit le penchant de l'orgueil. Ce n'est pas non plus dans le travail que l'ouvrier décheoit de sa dignité. Au contraire, comme l'observe Léon XIII, “ le travail, loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie.” Non, le riche et l'industriel ne tireront pas orgueil de leur fortune au point de mépriser leur compagnon de peine ; songeant qu'il est un instrument nécessaire à leur bonheur, ils s'étudieront à améliorer son sort, à lui fournir tous les avantages d'accomplir son devoir avec plus de facilité et de joie.

L'organisme humain est un ouvrage trop parfait, les services en sont trop éminents, et il est d'une complexion trop délicate pour en abuser. L'homme est doué de forces ; la vigueur de ses muscles, la fermeté de ses os, la disposition de ses membres le rendent propre à un travail difficile ; mais, il faut faire la différence entre un homme et une machine. Pécheraient donc contre la justice et l'humanité ceux qui exigeraient une somme de travail trop considérable. Ils émousseraient les facultés de l'âme, qui s'usent par l'abus, ils écraseraient le corps sous une charge trop lourde, et l'épuiseraient jusqu'à la source de la vie.

Des intervalles de repos raisonnables doivent être accordés à l'ouvrier proportionnellement à sa santé et à la nature de son travail. L'esprit reprend sa netteté, sa souplesse, son

énergie première par un certain abandon et de légitimes distractions ; le corps répare ses forces et même les multiplie par des relâches bien réglées. C'est la grande question : *le nombre d'heures*. Elle a soulevé des masses ouvrières et les a entraînés dans les grèves ; mais de toutes les discussions qu'elle a engendrées aucune solution n'est sortie. Léon XIII ne pouvait l'omettre dans son code ; il la traite avec sagesse, et pose, avec la plus admirable prudence, un principe qui doit servir de guide : c'est de "calculer les forces des travailleurs et de ne pas les excéder."

La charité et la justice ont à établir ici une proportion. La nature de l'ouvrage, les époques de l'année, l'âge de l'ouvrier requièrent une grande variété d'heures. Celui dont la main arrache péniblement du sein de la terre la pierre ou le fer, celui dont le bras se fatigue sur l'enclume, ne méritent-ils pas un repos partiel ? Qui ne sait que tel travail sera souvent aisé dans une saison, qui deviendra intolérable dans une autre ? Cet homme dont les cheveux ont blanchi dans les labeurs quotidiens, sera-t-il soumis aux mêmes lois que cet autre d'un âge viril ?

L'enfance est une fleur délicate qui se fane au souffle des usines. Ne la flétrissons pas par un travail précoce ; attendons le moment où elle sera affermie pour lui imposer les fatigues du métier. Ne l'oublions pas, l'enfance bien soignée, bien élevée, c'est l'avenir, l'avenir de la famille, l'avenir du pays.

C'est une triste nécessité d'admettre la femme sous le toit d'un dur travail : "Sa nature la destine plutôt aux ouvrages domestiques, ouvrages qui sauvegardent si bien l'honneur de son sexe et répondent mieux à ce que demandent la bonne éducation des enfants et la prospérité de la famille."

Enfin, il faut bien céder devant les besoins pressants de chaque jour. D'ailleurs, les moyens de la protéger, de lui rendre le séjour de la manufacture moins cruel et moins funestes, ne manquent pas. Ses facultés intellectuelles n'ont

pas la puissance de celles de l'homme, l'usage doit en être ménagé. Ses membres pour être plus souples, n'en sont pas plus forts, ils diminuent en capacité plus tôt que ceux de l'homme. Donc, discernement dans la distribution de ses emplois : c'est le garant d'une génération pleine de vigueur et d'espérance.

Notre pays est jeune, il est encore dans la période de formation. Nous sommes fiers du passé de son histoire, et aussi, nous sommes attentifs à ses travaux de développement : nous l'espérons, les siècles futurs le verront dans tout son épanouissement. Quels seront nos descendants ? Disons-le, ils seront ce que nous les auront faits. Ou je me trompe, ou la génération actuelle est dans un état voisin de faiblesse. A quoi l'attribuer ? Les causes en sont nombreuses, sans doute ; mais, entr'autres nos maisons de commerce et d'industrie sont elles toujours propres à la respiration normale des poumons ? Combien de cas de suffocation provoqués par l'air vicié et l'excessive chaleur qui séjournent dans certaines manufactures ! C'est ainsi que les races deviennent rachitiques, et lèguent un héritage de maladies à celles qui naissent d'elles. Pourtant l'intérêt de tous réside dans des santés robustes, l'âme elle-même est plus vive à l'attaque comme à la défense. Est-ce témérité de notre part de croire au sens pratique de cette remarque ?

Le bien de l'humanité semble encore résoudre la question du salaire ; mais la justice est ici comme en son domaine, c'est à elle à la définir. Les problèmes ont été si nombreux et si compliqués, les mécontentements d'un côté si généraux et exprimés par tant de violences, l'obstination de l'autre si persévérante que l'on a pu croire à aucune issue dans cette voie où les économistes se sont engagés. Léon XIII, lui, l'indique d'un doigt sûr.

Après avoir établi la distinction entre le travail *personnel* et le travail *nécessaire*, il donne à celui-là la liberté de se

contenter d'une faible rémunération, ou de n'en exiger aucune, " parce que la force active est la propriété de celui qui l'exerce. " Mais dans sa charité, il proteste contre ceux qui trafiquent du travail *nécessaire* comme d'une marchandise inutile. L'homme travaille pour sustenter sa vie : a-t-on le droit ou de le gêner ou de lui opposer des obstacles infranchissables ? Qui l'affirmerait ? Si la loi naturelle oblige l'ouvrier à rechercher un salaire qui puisse fournir à lui et à sa famille la nourriture et le vêtement, si même elle lui défend de vendre son travail à bas prix, à plus forte raison elle dicte au patron de graves obligations lorsqu'il se sert d'une main étrangère. Tel est le principe du Souverain Pontife : " Le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. "

Si le patron doit respect à la dignité humaine qui glorifie l'ouvrier, quel ne sera pas celui qu'impose la dignité du chrétien !

Dans l'œuvre de la Rédemption, notre divin Sauveur n'a pas fait d'exception, tous les hommes, grands et petits, riches et pauvres, maîtres et serviteurs, ont été l'objet d'une égale affection, il n'est pas une goutte de son sang que l'un puisse compter comme la monnaie qui rachètera son âme, sans que l'autre n'ait le même droit de réclamer. Toutefois, si Jésus avait une prédilection, ne serait-elle pas pour l'homme de travail ? Grand ouvrier du monde, fils d'un père dont la main a tenu le rabot, chef d'une société d'apôtres consommés dans le travail manuel, il n'a cessé de publier sa mission d'évangéliser le peuple (*), et l'a communiquée à ses représentants. Ses sacrements ne se donnent pas à quelques rares privilégiés. Oh ! non, ils sanctifient toutes les âmes qui s'abreuvent à leurs sources. Les soucis de l'Eglise s'étendent sur le plus humble comme sur le plus superbe ; les sollicitudes du Pasteur de Rome n'ont pas de bornes, son cœur est vaste comme le monde.

(*) Evangelizare pauperibus misit me (Luc. IV. 18).

Oui, riches, patrons, maîtres, vous commandez à un chrétien, c'est-à-dire à un homme divinisé et appelé à un trône qui ne croûle pas. Quels soins vos rapports avec une âme si précieuse ne vous prescrivent-ils pas ! Votre attention ne doit-elle pas avant tout se porter sur ses intérêts spirituels ? Oh ! que la foi soit en vous si vive, la charité si ardente que vous rendiez facile à vos subalternes le voyage vers le but de toute vie. Il est à votre avantage d'avoir chez vous des serviteurs fidèles aux saintes lois de la Religion, ils prendront plus à cœur vos intérêts.

L'œil du maître embrassera tous les détails de la conduite de la maison. Quel malheur si elle est un foyer de péchés ! Quelle responsabilité il assume si, par défaut de surveillance, les âmes se perdent par leur contact ! Alors le magasin, l'usine, le toit domestique est plutôt un enfer où le démon règne en souverain. Non, jamais le maître ne tolérera une parole obscène, une conversation impure, une allusion impie ; il châtie avec sévérité les blasphémateurs, le nom de Dieu, du divin Fils et de sa sainte Mère, des sacrements sera toujours respecté et vénéré en sa présence.

Léon XIII dit que “ la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité.” Malheureusement, l'expérience a donné raison à cette affirmation. Que de jeunes personnes dont le cœur était pur comme le ciel, dès leur entrée, en sont sorties souillées et sans espoir de conversion ! C'est pourquoi les rapports doivent être observés par un regard consciencieux, et les lépreux éloignés de peur qu'ils ne communiquent la lèpre du vice.

Est-ce trop sévère ? Ah ! Mes Frères, le prix de l'âme est trop élevé pour la rabaisser, le bonheur du ciel est trop estimable pour le négliger. Si Notre Seigneur a dit qu'il laisserait là les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour courir après la centième qui se serait écartée du troupeau, que

penser des centaines d'âmes dont le salut a coûté la vie d'un Dieu, mises sous le contrôle d'un maître ? Quel beau titre que celui de sauveur, et comme celui qui le porte ressemble à Jésus ! Il ne dément pas son nom, puisque *patron* tire son origine de *père*. Combien sa récompense sera grande si elle se mesure au nombre d'heureux qu'il aura faits !

O temps fortuné, où le patron et l'ouvrier se rencontreront dans cette vertu qu'on appelle la charité chrétienne ! Est-il étonnant qu'en prévision de ses fruits, Léon XIII attende le salut, le salut de l'individu, le salut de la société ? La charité, c'est le dernier mot de son Encyclique, parce que, dit-il, " elle résume tout l'Évangile," et que " toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, elle est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même." Qu'elle plane au-dessus de la terre, qu'elle couvre de ses ailes toutes grandes déployées tous les hommes, quelque degré qu'ils occupent dans l'ordre social, qu'elle les anime de la même chaleur, et ce ne sont plus des citoyens divisés de conditions, ce sont des frères unis dans la marche vers un même but.

Si, plus tard, la Société des Artisans, voulant changer sa longue devise, cherche un seul mot qui la rende toute entière, qu'elle grave sur son écusson en lettres d'or brillant au loin : *charité*. La justice n'est-elle pas charité ? L'économie n'épargne-t-elle pas par charité ? Le bien-être n'est-il pas l'effet de la charité ? Ainsi se réaliseront les vœux des fondateurs de cette Société, ainsi fleurira l'espérance de Notre Saint-Père.



755X7^c

313

e d'un
t titre
semble
re son
si elle

treront

Est-il
ende le
e charité,
e, dit-il,
ête à se
antidote
modéré
qu'elle
ommes,
elle les
citoyens
marche

nger sa
e entière,
au loin :
économie
est-il pas
des fon-
de Notre

